

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2008/I - 3/06
Séance du 14 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

BUDGET PRIMITIF 2008 TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 20 novembre 2007,

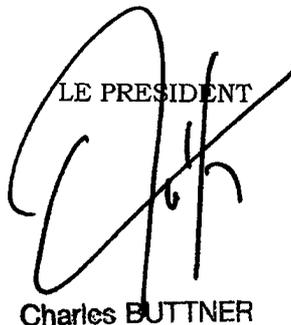
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ vote pour l'exécution de l'entretien et la maintenance des routes départementales :
 - en fonctionnement : 12 314 060 € de crédits de paiement,
selon la répartition figurant en annexe 1 ;
 - en investissement : 28 027 000 € d'autorisations de programmes,
21 937 068 € de crédits de paiement,
selon le détail par programmes, chapitres et millésimes figurant en annexe 2 ;
- ❖ autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques, ainsi que pour l'utilisation des crédits du programme A036 - Aménagements de maintenance urgents.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER